



Réunion d'information fournisseurs

Gestion et exploitation de baignades naturelles en Seine

19 juin 2024



Marie RIVIERE

Cheffe du Service Achat Fournitures et Prestations
pour les Parisiens

Sommaire

01 La commande
publique
parisienne

02 Présentation du
projet et enjeux

03 Calendrier
prévisionnel

04 Comment
répondre à nos
consultations?

05 Questions /
Réponses

Présentation des directions intervenantes dans le projet

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS (DFA)

- **Marion THOMAS**, experte SPASER et achats économiquement responsable – Service Achats Responsables et Approvisionnement
- **Jeanne LAFUSTE**, responsable d'équipe – Service des Marchés
- **Laura GOMIS**, responsable du domaine Prestations de services
- **Lise DANO**, acheteuse experte – Service Achat – Fournitures et Prestations pour les Parisiens

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (DJS)

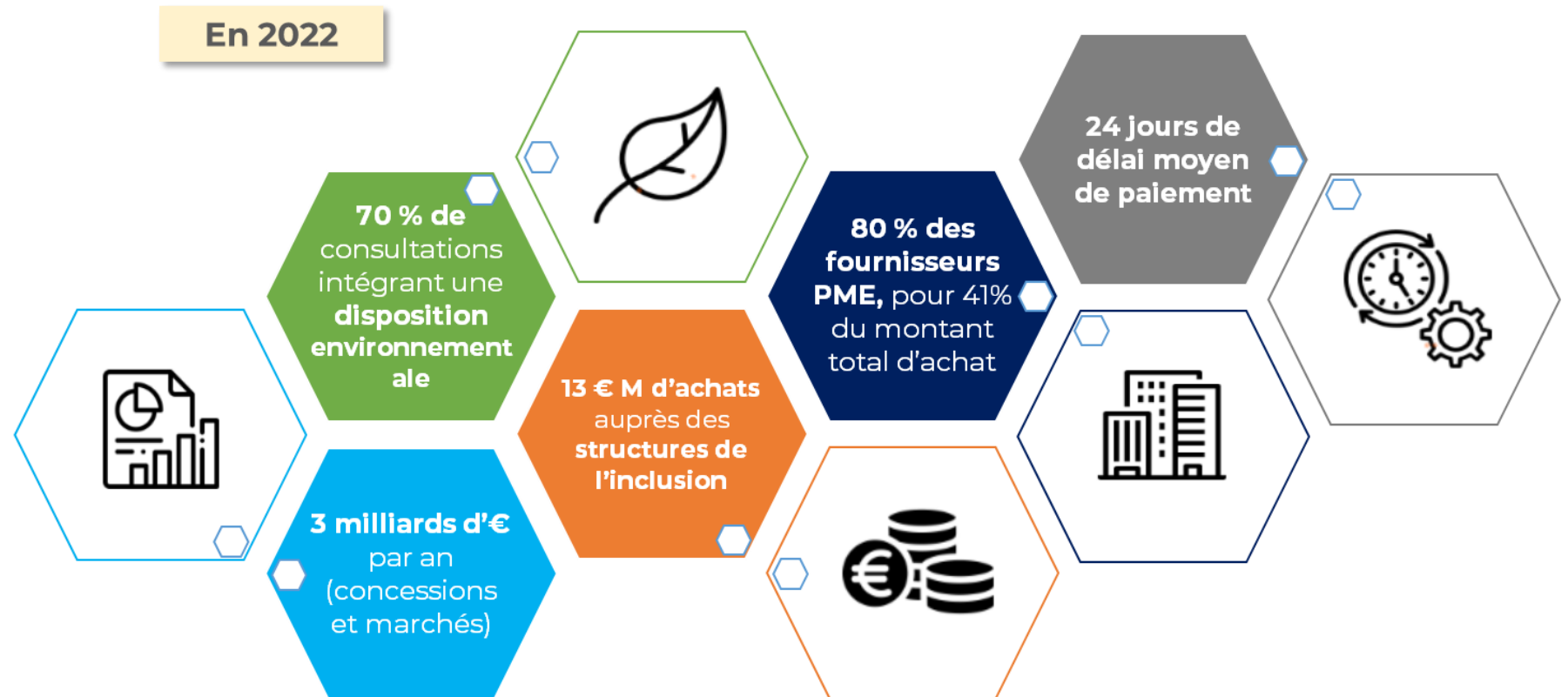
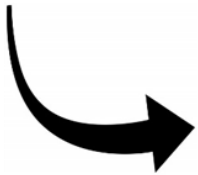
- **Julien LAURENT**, directeur de projet – Mission baignades en Seine
- **Virginie BAUX-DEBUT**, cheffe de projet – Mission baignades en Seine

01

La commande publique parisienne

La commande publique parisienne

En quelques chiffres clés



Politique achat de la Ville de Paris

Objectifs clés

Développer les relations fournisseurs en amont (innovation, ouverture à la concurrence)

Fournir des prestations de qualité aux directions et réaliser des économies d'achats

Intégrer le développement durable selon le Schéma parisien de la commande publique responsable

Faciliter l'accès de tous aux marchés de la Ville (PME, ...)

**MIEUX
ACHETER
POUR LA
VILLE**



2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable

Chantiers visant à faciliter l'accès de tous les acteurs économiques à la commande publique parisienne



Connaître les spécificités et domaines d'activités des PME et structures de l'ESS parisiennes

Adapter systématiquement les consultations au profil des structures de l'ESS et des PME

Encourager la co- et sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique

Poursuivre l'accompagnement des PME et structures de l'ESS dans la compréhension des enjeux et opportunités de la commande publique parisienne

2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable

Actions relatives à la co-traitance et à la sous-traitance



Sensibiliser les nouveaux·elles titulaires à la sous-traitance auprès de PME et structures de l'ESS

Communiquer auprès des PME et structures de l'ESS sur la co- et sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique

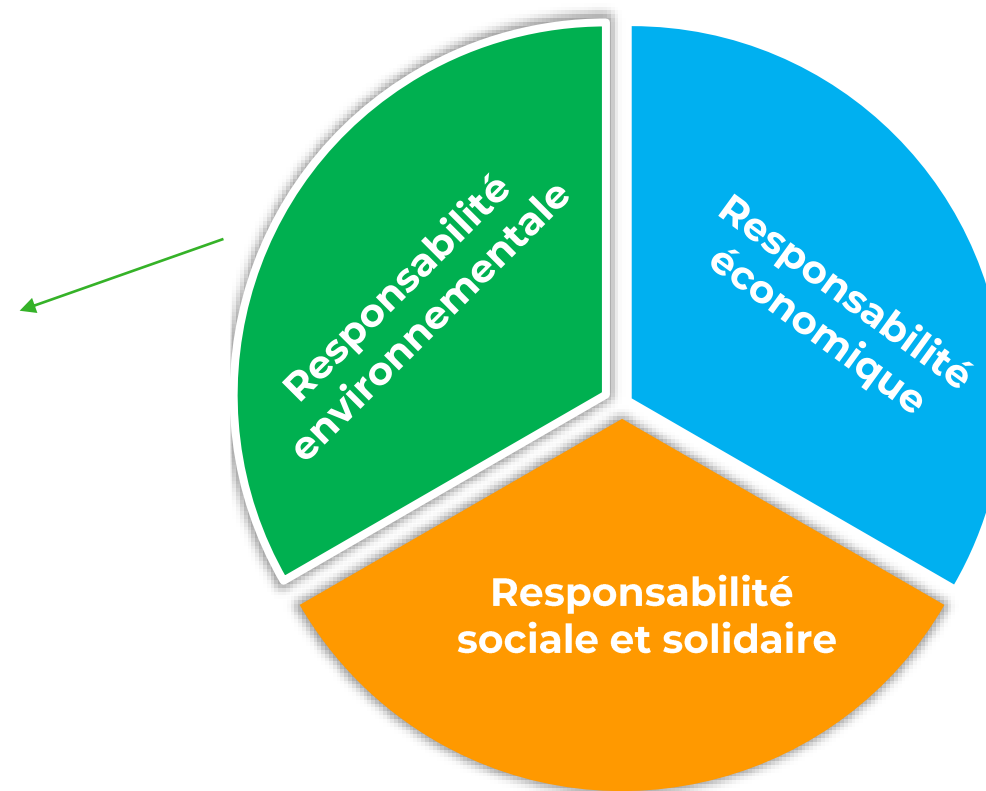
Lutte contre la précarité et contre les dérives de l'économie de plateforme : vigilance sur les conditions de cette sous-traitance

2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable

Actions relatives à la santé environnementale et aux risques sanitaires

Mettre en place le même niveau d'exigence en termes de produits toxiques et les perturbateurs endocriniens dans tous les contrats de la commande publique parisienne

Élargir la sortie du diesel à l'ensemble des contrats de la Ville



Échanges avec les acteurs économiques

Une communication multicanale selon l'état d'avancement des projets

Réunion d'information fournisseur projet d'achat

Selon les projet achats
Rencontres plénières
Projet d'achats dans les 6
mois

Rendez-vous de sourcing

Rendez-vous bilatéraux
avec les opérateurs
économiques , avec des
informations et échanges
Projet d'achat dans les 2
mois

Les grands principes de la commande publique

Charte de déontologie Achats de la Ville de Paris

<https://www.paris.fr/pages/achats-et-marches-publics-3526#la-politique-fournisseur>

La Ville de Paris a mis en place une **charte de déontologie achats** pour permettre aux acheteurs de développer des relations transparentes avec les fournisseurs

Les rencontres fournisseurs doivent respecter les **grands principes de la commande publique** et les règles déontologiques de l'achat

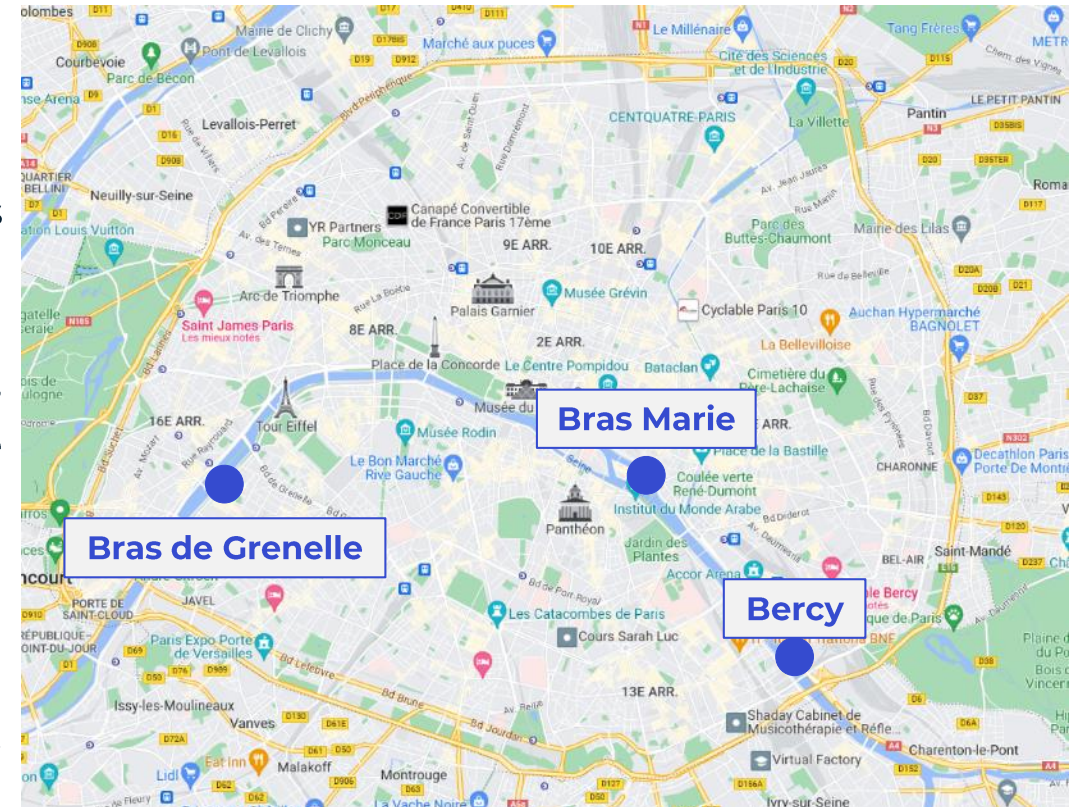


02

Présentation du projet et enjeux

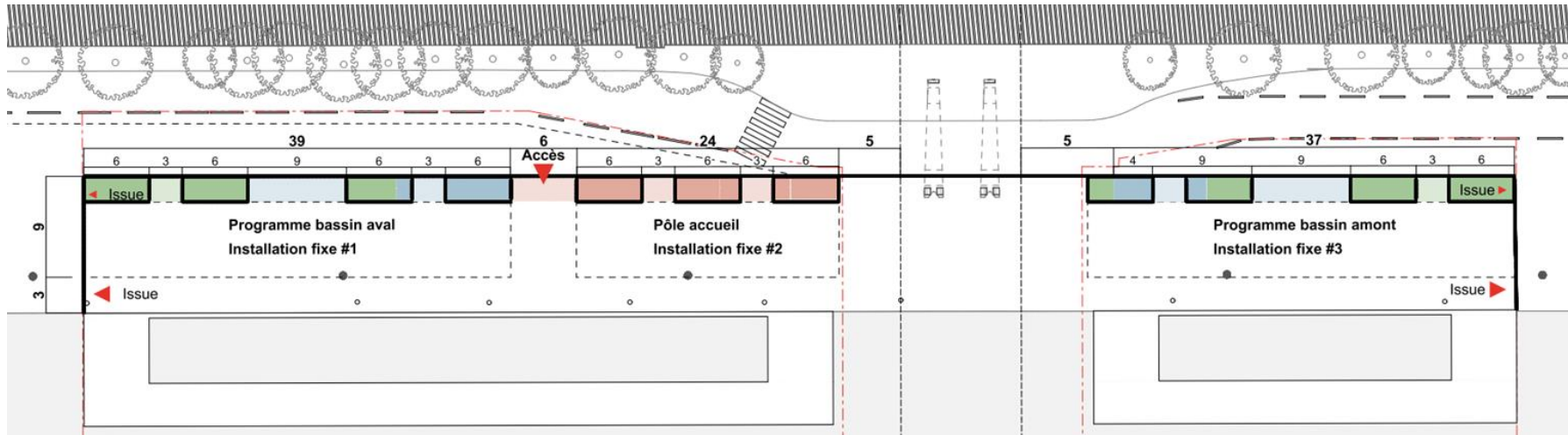
Gestion et exploitation de baignades naturelles en Seine

- **Baignades naturelles**, sans traitement, en héritage des JOP 2024
- Baignades entièrement gratuites
- **3 sites de baignade** : Bercy (12^e – Rive droite), Bras Marie (Paris Centre – Rive droite), et Bras de Grenelle (15^e – Rive gauche)
- **Baignades ouvertes sans fond** avec délimitations des zones de baignades (pontons / bouées). **Accessibles à un public de « bons nageurs ».**
- Intégration frugale des espaces nécessaires au bon fonctionnement (accueil, contrôle d'accès, sanitaires, douches, vestiaires) et de l'offre aux usagers (solariums, zones de repos, zones d'activités)
- **Ouverture à l'été 2025** pendant la période Paris Plages



Gestion et exploitation de baignades naturelles en Seine

Site de Bercy (Rive droite)



- ERP de type PA entièrement clôturé en partie terrestre avec 1 entrée unique et l'ensemble des services en conteneurs (WC, vestiaires, poste de secours, locaux sociaux) ainsi qu'une vaste zone libre solarium + ERP de type EF en partie fluviale
→ 2 jauges différentes imposant un contrôle aux entrées des passerelles des pontons
- Achat de toute l'infrastructure par la Ville : **l'exploitant a la charge du montage/démontage/stockage (sauf le montage juin 2025) pour l'ensemble des structures fluviales et à quai.**
- **Fonctionnement en journée continue, séparation baignade/navigation pérenne n'impliquant pas de manutention quotidienne**

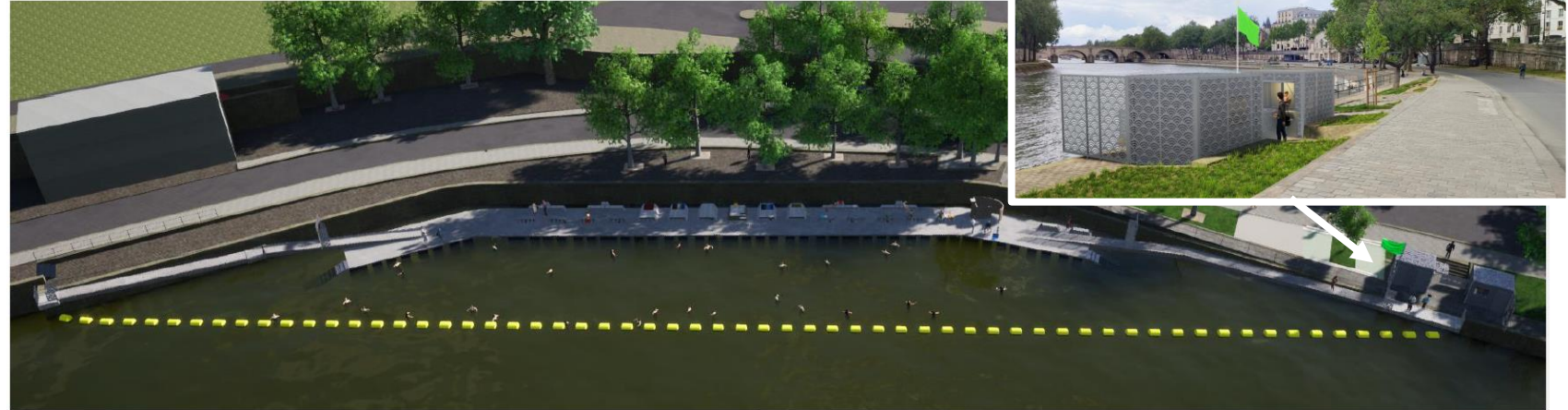
Gestion et exploitation de baignades naturelles en Seine

Site de Bras Marie (Rive droite)

- ERP de type EF uniquement car peu de service à quai (1 WC, 1 poste accueil, poste de secours)
- 1 jauge unique imposant un contrôle aux entrées des passerelles des pontons

Achat de toute l'infrastructure par la Ville : **l'exploitant a la charge du montage/démontage/stockage (sauf le montage juin 2025) pour l'ensemble des structures fluviales et à quai.**

- **Fonctionnement en matinée uniquement**, sous régime d'arrêt de navigation
- Nécessite de libérer à 12h00 précises le bief (repliement des bouées)



Vue axonométrique du site de baignade lorsqu'il est ouvert au public. La ligne d'eau de sécurité est tendue entre les deux plateformes d'accès piétonnier au site. Son emprise occupe une partie du chenal de navigation.

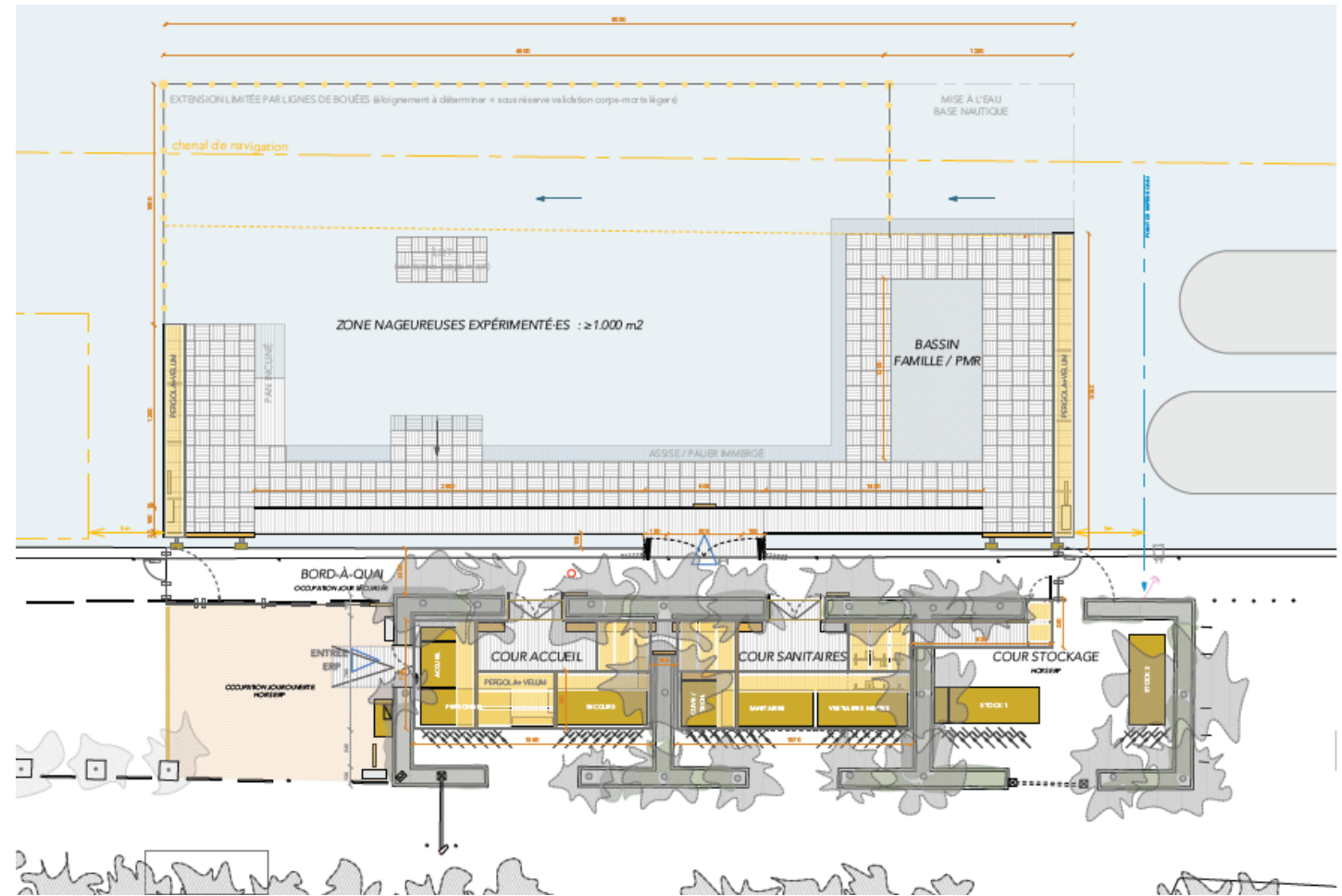


Vue axonométrique du site de baignade lorsqu'il est fermé au public. La ligne d'eau de sécurité est détendue et ramenée le long du ponton de baignade. L'emprise du chenal de navigation est totalement libérée.

Gestion et exploitation de baignades naturelles en Seine

Site de Bras de Grenelle (Rive gauche)

- ERP de type PA entièrement clôturé en partie terrestre avec 1 entrée unique et l'ensemble des services en conteneurs (WC, vestiaires, poste de secours, locaux sociaux) + ERP de type EF en partie fluviale servant de solarium
- 2 jauges différentes imposant un contrôle à l'entrée des passerelles des pontons
- **Fonctionnement en journée continue**, sous régime d'arrêt de navigation avec réouverture potentielle certains midi (accès bateaux croisières)
- Nécessite de libérer à 17h30 le chenal (repliement des bouées) + rouvrir le bord à quai pour la promenade
- Achat de toute l'infrastructure par la Ville : **l'exploitant a la charge du montage/démontage/stockage (sauf le montage juin 2025) pour l'ensemble des structures fluviales et à quai.**
- **Option de mise en œuvre de base nautique**



Gestion et exploitation de baignades naturelles en Seine

Généralités d'exploitation

- **Attention particulière attendue** sur les prestations suivantes :
 - Encadrement de l'activité de baignade (moyens humains et matériels spécifiquement à chaque site)
 - Gestion des enjeux de sécurité (jauges restreintes par rapport à des demandes qui pourraient être importantes, fermeture de la baignade Marie l'après-midi)
 - Suivi des protocoles sanitaires liés au milieu naturel : nettoyage du plan d'eau, suivi des protocoles qui seront imposés pour monitorer la qualité de l'eau (analyses bactériologiques réalisées par la Ville), reporting...
 - Prise en compte des contraintes horaires sur Marie et Grenelle impliquant une libération du chenal à heure précise
 - Remontée d'information à la Direction de la Jeunesse et des Sports (incidents, accidents, de personne et de biens)
- **Regroupement de prestations :**
 - Gestion de l'activité de baignade et d'exploitation de l'équipement
 - Manutention et stockage importants : conteneurs aménagés + équipements fluviaux (pontons, passerelles...)

03

Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel

Principales étapes



04

Comment répondre à nos consultations?

Accéder aux marchés franciliens

Maximilien : le portail des marchés publics franciliens

<http://maximilien.fr> (accès à l'Espace Entreprises)

- Inscription simplifiée ;
- Accès à la programmation achats des collectivités d'Île-de-France ;
- Inscription à l'alerte email automatique ;
- Outil pour les échanges avec les soumissionnaires pendant la consultation (messagerie sécurisée).

Recommandations pour répondre à nos consultations

Plusieurs voies possibles

- **Seule** : l'entreprise dispose des capacités et des moyens
- **En groupement (co-traitance)** : groupement momentané d'entreprises (GME), s'associer pour être plus pertinent
 - ✓ L'intérêt : réunir des compétences et / ou des capacités
- **Sous-traitance** : dans ce cas, aucun lien contractuel entre le sous-traitant et la personne publique. Permet également d'apporter des compétences et/ou capacités

La cotraitance ou la sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique

Selon les informations obtenues à la lecture des pièces du marché, et en vue de soumissionner à un marché public, un candidat doit se poser la question suivante :

- Ai-je les moyens de proposer seule une réponse adaptée au marché ?

Si la réponse est positive : le candidat peut présenter une candidature individuelle.

Lorsque le candidat ne possède pas toutes les capacités requises par le marché, ou lorsque les moyens nécessaires pour l'exécution du marché sont important, plusieurs possibilités se présentent :

- Une candidature en cotraitance ;
- Une candidature et/ou une offre avec sous-traitance ;
- En cours d'exécution, un ou plusieurs sous-traitant(s) : déclaration de sous-traitance obligatoire.

Répondre à nos consultations – Une offre optimisée

Nos attentes

Des solutions répondant aux besoins exprimés avec :

- **Un mémoire technique exhaustif et clair** qui respecte le cadre de réponse fourni par la Ville de Paris (cadre de mémoire technique, joint au dossier de consultation).
- **Une offre optimisée en fonction des critères d'attribution**, énoncés au règlement de consultation avec leurs pondérations.

Recommandations concernant la dématérialisation

Nos conseils

- Depuis le 1er octobre 2018, seuls les plis électroniques sont acceptés ;
- Tester votre configuration en ligne ;
- Pas de signature (manuscrite ou électronique) exigée au moment du dépôt du pli ;
- Faire une copie de sauvegarde ;
- Anticiper le dépôt des offres.

Quelle signature électronique ?

Signature exigée pour l'attributaire **UNIQUEMENT**

Quelles **pièces** ?

- ACTE D'ENGAGEMENT ;
- MISE AU POINT LE CAS ECHEANT ;
- DC4 (DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE) LE CAS ECHEANT.



Préconisation d'acquérir un **CERTIFICAT ELECTRONIQUE NOMINATIF** qui garantit :

- LA PERIODE DE VALIDITE ;
- LA CHAINE DE CERTIFICATION ;
- LA NON REVOCATION ;
- LA NON REPUDIATION.

Obtenir la signature :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation-publication-version-3-janvier-2019-des-guides-tres-pratiques-pour-accompagner>

L'attribution du marché

Suite à l'envoi des courriers conformément aux dispositions de l'article L.2141 du code de la commande publique, l'attributaire pressenti doit fournir un ensemble de documents suite à l'attribution du marché et notamment :

- L'ensemble des pièces permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public ;
- L'Acte d'engagement dûment complété et signé ;
- Les pouvoirs nécessaires à la signature du marché et les pouvoirs financiers (le cas échéant) ;
- La répartition des paiements dans le cadre d'un groupement.

Si l'opérateur économique n'est pas en mesure de fournir les documents demandés permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public, le pouvoir adjudicateur se reportera sur le soumissionnaire ayant proposé la deuxième offre la mieux classée.

Les bonnes pratiques lors de l'exécution du marché

Une veille et une démarche proactive ciblées : utilisez l'open data de la Ville de Paris!

Sur nos fournisseurs en place

- préparer de futurs groupements
- proposer de nouveaux produits et services, en sous-traitance

Sur nos contrats en cours

- mieux appréhender nos besoins récurrents
- proposer des alternatives en amont de la remise en concurrence
- évaluer le potentiel retour sur investissement d'une réponse sur nos marchés
- définir la meilleure stratégie de positionnement (seul, cotraitance, sous-traitance)

Quelques astuces et liens utiles

Développer les relations avec les acheteurs publics

- Participer aux rencontres entreprises en dehors des temps de mise en concurrence (conventions d'affaires, rencontres incubateurs, salons professionnels)
- Demander un contact Acheteur Ville de Paris » (espace « entrepreneurs » sur paris.fr)
- Participer à nos sourcings en amont des consultations

Se mettre en veille sur nos futurs besoins

- Assister à nos réunions fournisseurs (sur [Paris.fr](https://paris.fr))

www.paris.fr/pages/reunions-d-information-fournisseurs-15927

- S'inscrire sur le portail des marchés publics d'Ile de France « Maximilien » et créer des alertes mail pour être informés des futurs mises en concurrence www.maximilien.fr
- Consulter Paris Open Data (site dédié) www.opendata.paris.fr

05

Questions-réponses

Réunion d'information fournisseurs du 19 juin 2024 concernant la consultation pour la gestion et l'exploitation de baignades naturelles en Seine
Compte-rendu des questions/réponses en séance

Question 1 : Quelle sera la période d'ouverture au public des baignades ?

Réponse : Les baignades seront ouvertes au public pendant la période Paris Plages, généralement de juillet à août. Les opérations de mise en place et de démontage ne sont pas comprises dans cette période d'ouverture au public, elles auront lieu en amont et en aval.

Question 2 : Quelle est la durée des marchés ?

Réponse : Les marchés auront une durée initiale de 24 mois, avec possibilité de reconduction jusqu'à 2 fois à l'identique. La durée des marchés ne pourra donc pas excéder 72 mois (hors période préparatoire).

Question 3 : Quel est le calendrier de passation pour la procédure des marchés de travaux ?

Réponse : Les consultations débuteront à la rentrée scolaire 2024. Le calendrier pour la passation des marchés de gestion et exploitation est donc le même et l'identité des titulaires des marchés de travaux ne sera pas connue et communicable lors du dépôt des offres pour les marchés de gestion et exploitation. Le chevauchement des calendriers est un sujet important, en cours d'étude par les équipes de la Direction de la Jeunesse et des Sports et la Direction des Finances et des Achats.

Compte-rendu des questions/réponses en séance

Question 4 : Les infrastructures feront-elles l'objet d'une acquisition par la Ville sur les trois sites ?

Réponse : Oui, il y aura acquisition des infrastructures sur les trois sites.

Question 5 : Quel est l'allotissement envisagé concernant la consultation de gestion et exploitation des zones de baignade ? Un même opérateur pourrait-il être gestionnaire de plusieurs sites en simultané ?

Réponse : Les trois sites feront l'objet de lots distincts, sans interdiction de cumul de lots.

Question 6 : Dans quelle mesure les titulaires des marchés de gestion et exploitation ne seront-ils pas contraints d'avoir recours au titulaire du marché de travaux, qui aura réalisé la manutention pour la première saison ?

Réponse : Les marchés de travaux répondent à des besoins techniques spécifiques, dissociés de ceux des marchés d'exploitation. La seule interaction entre eux est celle du montage/démontage de la première saison estivale : le montage des installations (2025) est à la charge des titulaires des marchés de travaux. Le démontage (2025) quant à lui est à la charge de l'exploitant. Les titulaires de travaux ont une obligation d'accompagner l'exploitant pour cette prestation de démontage 2025 et celle de montage pour 2026.

Question 7 : Pour l'acquisition des structures, y aura-t-il un seul marché ou trois et qu'en est-il de l'appel d'offres pour le gros œuvre ?

Réponse : Il y aura trois consultations géographiques (soit une consultation par site). Pour chaque consultation, plusieurs lots techniques portent notamment sur la structure flottante, les structures à quai, etc. Ces marchés prévoient en particulier la fabrication, la mise en œuvre et le montage l'année 1 (2025), l'accompagnement pour le démontage étant à la charge de l'exploitant l'année 1 (2025), ainsi que l'accompagnement pour le montage à la charge de l'exploitant l'année 2 (2026).

Compte-rendu des questions/réponses en séance

Question 8 : Dans quelle mesure ces nouveaux espaces innovants seront-ils pris en compte par rapport au calendrier Paris Plages 2025 ?

Réponse : Les sites seront ouverts sur la période Paris Plages. Le site de Bras Marie est quant à lui pleinement intégré dans le dispositif Paris Plages/Parc des Rives de Seine mais fonctionnera de manière autonome (horaires propres...).

Question 9 : Quel est le montage juridique concernant la gestion de la baignade dans le bassin de la Villette ?

Réponse : Cette opération a fait l'objet d'un marché de conception, réalisation et exploitation.

Question 10 : Qu'en est-il du protocole pour les zones d'animation ?

Réponse : Les échanges sont encore en cours avec les services de l'État. À titre indicatif, il est envisagé d'installer une base nautique à Grenelle sur la partie fluviale.

Question 11 : Une association loi 1901 peut-elle être co-traitante dans le cadre de cette procédure ?

Réponse : Oui. Par ailleurs, de nombreux marchés publics ont pour titulaires, co-traitants ou sous-traitants des associations loi 1901.

Question 12 : Des activités marchandes seront-elles possibles sur les sites des baignades en Seine, notamment des débits de boissons ?

Réponse : Non, aucune activité marchande rémunératrice n'est prévue dans le cadre de ces marchés. Les conventions actuelles avec HAROPA Port ne permettent pas ce type d'usage.

Ressources utiles

1. Faire une [demande de contact avec un acheteur de la Ville](#)
2. Se renseigner sur la [politique d'achat de la Ville](#) et consulter le [2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable](#)
3. S'informer sur les [Actualités et évènements fournisseurs](#)
4. Se renseigner sur [la relation avec les fournisseurs](#) et prendre notamment connaissance de l'organigramme de la Direction des Finances et des Achats, des différents interlocuteurs au sein de la Sous-direction des Achats et la Charte de déontologie
5. Prendre connaissance du [Guide d'utilisation de la plateforme Maximilien](#), identifier des partenaires pour répondre aux marchés et vous mettre en veille sur nos consultations lancées dès 40 000 euros HT sur votre secteur d'activité en [créant des alertes mail sur la plateforme](#): <http://www.maximilien.fr/>
6. Découvrir le [Portail Paris Fournisseur](#) (réservé aux titulaires de nos marchés)
7. Se renseigner plus généralement avec [l'Open Data Paris](#)

Merci de votre attention

Pour nous contacter : dfa-sara-par@paris.fr